



Les Adhérents

Bordeaux, le 29 février 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ANPF est convoquée pour :

**Le vendredi 5 AVRIL 2024 à 9H00, à la Cité du Vin, Salle Kylix,
1 esplanade de Pontac, BORDEAUX (33300),
Pour un accès GPS, utiliser 134 Quais de Bacalan, 33300 BORDEAUX**

Note importante : En application de l'article 13 des statuts de l'association ANPF adoptés en Assemblée Générale le 30 Juin 2022 : « **En cas d'absence de quorum, une seconde assemblée sera convoquée. Elle pourra délibérer quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés** ».

Cette convocation vaut donc également, le cas échéant, pour la seconde assemblée générale de l'association qui se tiendra au même endroit à partir de 09h20

❖ **L'Assemblée Générale sera réunie toute la matinée sur l'ordre du jour suivant :**

1. Présentation des administrateurs et délibération pour la désignation de nouveaux administrateurs ;
2. Rapport d'activité de l'année 2023 présenté par le Président du Conseil d'Administration ;
3. Rapport moral pour 2023 et orientations stratégiques pluriannuelles présentés par le Président du Conseil d'Administration ;
4. Rapport financier 2023 présenté par la Trésorière et l'Expert-comptable ;
5. Proposition de budget prévisionnel pour 2024 ;
6. Approbation de ces rapports, des comptes et du budget, ainsi que de la proposition d'affectation des résultats 2023.
7. Affectation des résultats ;
8. Détermination des thèmes annuels d'actions philanthropiques du Groupe ANPF - Fonds de Dotation ASI ;
9. Délibération sur le montant et les conditions de la cotisation proposée par le Conseil d'administration pour les futures adhésions ;
10. Questions diverses ;
11. Quitus aux administrateurs et fin de l'Assemblée Générale.

Le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les comptes annuels sont tenus à votre disposition au lieu de la réunion.

❖ **L'Assemblée Générale statutaire sera suivie d'un repas sur place avec une participation forfaitaire de 30 euros, vous êtes priés de vous y inscrire **EXCLUSIVEMENT** par retour de mail avant le 18 mars à : associationanpf@gmail.com.**



IMPORTANT : À noter que postérieurement à cette assemblée générale sera présenté le bilan de l'activité 2023 du fonds de dotation Action Solidarité Intergénération fondé par l'ANPF, en particulier du financement sur appel à projets de l'ARSLA (association de recherche sur la sclérose latérale amyotrophique) et l'accompagnement ANPF/ASI de DISDAMDONC (santé des femmes/santé environnementale).

Nous vous invitons à suivre notre actualité sur le site internet de l'ANPF : <https://www.prevoyance-anpf.com>

et également sur le site internet du fonds de dotation ASI : <https://fondsdedotationasi.com>

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil d'Administration.
V. VALLADE

Observations : les adhérents qui ne peuvent assister à la réunion ont la faculté de se faire représenter par un membre de l'Association en nous renvoyant le pouvoir ci-dessous. La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

Les pouvoirs doivent nous parvenir **au plus tard le 30 mars 2024**.

Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge par l'Association.

POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE 05 AVRIL 2024



A retourner avant le 30 mars 2024

par mail : associationanpf@gmail.com ou par courrier à :

ASSOCIATION ANPF

26 Rue Condillac

Espace WIGI

33000 BORDEAUX

Je soussigné(e)

Adresse :

Membre de l'Association Nationale de Prévoyance Familiale,

Donne pouvoir à M

À l'effet de :

- me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Nationale de Prévoyance Familiale convoquée pour le 5 AVRIL 2024 ou la seconde AGO convoquée le cas échéant
- assister à cette réunion en mon nom et émettre tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »).

Fait à -----, le -----